

ARRETE TEMPORAIRE N° 2022-83
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION

PUBLIÉ LE
15 SEP. 2022
MAIRIE DE LA WANTZENAU

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,
Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,
Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,
Vu la demande de l'association SGW Athlétisme – M. Daniel CLAUSS

CONSIDERANT que pour le bon déroulement notamment sa parfaite sécurité, nécessite une interruption momentanée à la circulation automobile des rues suivantes : Espace Jean-Claude Klein, Rue des Vergers, Rue des Vignobles, Rue Neuve, Rue du Nord, Route de la Gravière, Rue des Roseaux, Rue du Cerf, Quai des Bateliers, Rue du Petit Magmod, Rue du Noyer, Rue Arth, Rue Hirschfeld, Rue des Prés ainsi que l'interdiction de stationner dans la rue des Vergers

ARRETÉ

Article 1 : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

DIMANCHE, le 13 Novembre 2022 entre 9 h 00 et 12 h 00.

Réalementation 2.02.04 : les rues et places indiquées ci-dessus seront momentanément interrompues à la circulation lors du passage des coureurs

Réalementation 4.03.02 : stationnement interdit dans la rue des Vergers

Article 2 : La déviation sera mise en place par la Société de Gymnastique de La Wantzenau, qui assurera également le service d'ordre.

Article 3 : L'ensemble de la signalisation sera conforme aux dispositions du Code de la Route.

Article 4 : Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. Daniel CLAUSS – Président de la SGW Athlétisme
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 05 septembre 2022

La Maire
Michèle KANNENGIESER

